

**Objet : Réalisation d'une ZAE à Corneilla-del-Vercol**  
**Marché public de services juridiques avec le cabinet HG&C**

Le Président de la Communauté de Communes Sud Roussillon,

**Vu** le code de la commande publique, et notamment les articles L. 2122-1 et R. 2122-8,

**Vu** l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif aux délégations du Conseil au Président et au Bureau,

**Vu** la délibération du Conseil de Communauté du 3 juin 2020, donnant délégation d'attributions au Bureau et au Président dont celle au Président de prendre toute décision concernant les marchés d'un montant inférieur à 90 000 euros,

**Vu** les crédits inscrits au budget concerné de la collectivité,

**Considérant** le projet de la Communauté de Communes de réaliser une ZAE à Corneilla-del-Vercol,

**Considérant** que, bien que des pourparlers aient été engagés avec les propriétaires, la Communauté de Communes ne dispose pas de la maîtrise foncière des parcelles nécessaires à cette opération,

**Considérant** que ce projet nécessite une mise en compatibilité du PLU de la commune,

**Considérant** la nécessité pour les services de la Communauté de Communes d'être assistés par un cabinet d'avocats pour la mise en œuvre des procédures nécessaires à la réalisation de cette ZAE,

## DECIDE

### **ARTICLE 1 :**

De confier au Cabinet HG&C une mission d'assistance juridique dans le cadre des procédures nécessaires pour la réalisation de la ZAE de Corneilla-del-Vercol : Procédure de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) valant mise en compatibilité si la négociation foncière n'aboutit pas ou Déclaration de Projet (DECPRO) emportant mise en compatibilité du PLU, dans le cas contraire.

### **ARTICLE 2 :**

Le montant des honoraires du Cabinet HG& s'élève à la somme globale et forfaitaire de 3 200 € HT quelle que soit la procédure mise en œuvre.

### **ARTICLE 3 :**

La présente décision sera communiquée au Conseil de Communauté lors de sa prochaine séance.

Fait à Saint Cyprien, le

17 JUIN 2021

Le Président  
Thierry DEL POSO

Accusé de réception en préfecture  
066-246600282-20210617-2021-06-26D-AU  
Date de télétransmission : 17/06/2021  
Date de réception préfecture : 17/06/2021

